

République Française  
Département de la Marne  
Arrondissement de  
Châlons-en-Champagne

## Communauté de Communes de la Moivre à la Coole EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

### SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2020

Le 15 octobre 2020 à 20 h 00, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Vitry-la-Ville, sous la présidence de M. Pascal VANSANTBERGHE, 1<sup>er</sup> Vice-Président, en vertu de la convocation faite le 8 octobre 2020.

Nombre de délégués :

- en exercice	44
- présents	38
- représentés ou ayant donné pouvoir	5
- votants	43
- ont voté pour	42
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	1

Titulaires présents : Gérard ACOSTA, Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Marc DEFORGE, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Etienne HERISSANT, Michel JACQUET, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, Freddy MELLET, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Jean-Marie ROUSSINET, Alain SIMONET, Murielle STEPHAN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Anne BRAZE par Milène ADNET (pouvoir), Raphaël LEONE par Alain SIMONET (pouvoir), Céline ROBERT par Audrey RAFFORT (suppléant), Jérôme ROUSSINET par Martine MENISSIER (suppléante), René SCHULLER par Françoise DROUIN (pouvoir).

Absents : Julien VALENTIN (excusé).

#### DÉLIBÉRATION N° 956-2020

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

#### OBJET : Tarifs périscolaires Organisation des mercredis sur le territoire de l'AT d'A Coole

Le conseil nomme M. Eric PIGNY pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'association AT d'A COOLA n'ayant plus de directeur souhaite que la communauté de communes reprenne l'organisation des CLSH les mercredis et pendant les petites vacances scolaires. L'association maintiendra cependant ces prestations jusqu'à la fin du mois de novembre 2020.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de voter les tarifs qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020, et de maintenir ceux qui étaient en cours avec l'association AT d'A COOLA.

#### Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

**ACCEPTE** de reprendre l'organisation des CLSH les mercredis et pendant les petites vacances scolaires à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

**DÉCIDE** de maintenir les tarifs qui étaient en cours avec l'association AT d'A COOLA, soit 11.00 € par jour et 5.00 € par repas.

Extrait certifié conforme,



Julien VALENTIN

JULIEN VALENTIN  
2020.10.23 18:02:33 +0200  
Ref:20201021\_103801\_3-2-O  
Signature numérique  
le Président